



# Comité de Quartier

## Centre-Ville

### Compte-rendu de la réunion du 25 novembre 2025

La réunion débute à 18 heures 30 et se déroule en présence de :

**Marie-Lyse BISTUÉ** : Adjointe responsable de la Démocratie Participative, en charge des Comités de Quartiers

**Patrick NAVARRO** : Élu référent du quartier

**Sabine SALLE** : Éluée référente du quartier

**Brigitte HIGUÈRES** : Correspondante du quartier

**Flora LAPERNE** : Conseillère Municipale, vice-Présidente de la Démocratie Participative

Adresses mails :      p-navarro@oloron-ste-marie.fr

s-salle@oloron-ste-marie.fr

ml-bistue@oloron-ste-marie.fr

## **1) Présentation de Monsieur Saoudi ISSOUFI, nouveau Chef de la Police Municipale d'Oloron Sainte-Marie**

Monsieur Saoudi ISSOUFI présente les missions de la Police Municipale :

- constat d'infraction, seconder la police judiciaire et rapport d'infraction,
- mission administrative : stationnement, fourrière, prévention scolaire et voie publique,
- sécuriser les écoles,
- proximité avec la population par des patrouilles pédestres (85%) et administratif (15%), puis patrouilles VTT (courant 2026),
- prévention dans les écoles élémentaires.

La Police Municipale travaille sur les incivilités : canines (chien en laisse à Oloron), automobiles, stationnement, délinquance, ....

Leurs horaires peuvent s'adapté selon le besoin.

La tranquillité est le travail de TOUS.

Vélos et trottinettes : Le comité évoque le sujet et souhaite faire une campagne d'information en association avec la Gendarmerie. Le port du gilet réfléchissant, du casque et d'une sonnette pourrait être recommandé.

Cette campagne pourrait être faite en partenariat avec le CMJ et AGORA du service jeunesse de la mairie.

Dans quelles conditions les vélos ont-ils le droit au contre-sens ?

**Réponse** : Selon le code de la route à vélo, les cyclistes peuvent emprunter un sens interdit si la vitesse maximale autorisée est de 30km/h ou moins.

Rouler à contresens en vélo est possible, depuis l'instauration du double sens cyclable dans les villes. Vous pouvez rouler en sens interdit à vélo si :

- la rue est en zone 30,
- un panneau « sens interdit » est accompagné d'un panneau « sauf vélo », souvent placé en dessous,
- un marquage au sol indique clairement une voie cyclable à contresens.

Vitesse : Le comité se questionne sur la vitesse autorisée dans les rues du centre-ville : 30 ou 50 km/h ? Il propose la mise en place de radars pédagogiques, de grands panneaux ou de marquages au sol.

**Réponse** : La vitesse maximale autorisée en agglomération est de 50km/h, mais il existe des zones à 30, identifiables par des panneaux.

Un radar pédagogique sera mis régulièrement.

## **2) Questions / Réponses**

### **Point 118 : Avenue du 4 septembre**

Le comité demande un marquage au sol pour indiquer l'entrée et la sortie de la contre-allée (allée de l'abattoir). Actuellement, certains véhicules entrent par la sortie.

**Réponse** : Un sens interdit est déjà en place.

### **Point 119 : Jardin Public**

Les toilettes automatiques sont souvent sales. Qui est en charge de l'entretien ? Sont-elles ouvertes la nuit ?

**Réponse** : Les toilettes ont un système de nettoyage automatique. De plus, les équipes des Services Techniques passent régulièrement. Les toilettes sont fermées la nuit dû à des incivilités. Elles sont ouvertes sur demande lors des manifestations.

### **Point 120 : Rue Bernard d'Aureilhe**

Est-il possible d'interdire cette rue aux camping-cars ? Elle est trop étroite avec le pont de Farbeig.

**Réponse** : Un panneau va être installé.

### **Point 121 : Belvédère de la rue Louis Barthou**

Est-il possible de mettre un rebord sur la rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite ?

**Réponse** : Un garde-corps va être installé.

### **Point 122 : Rue de la Poste**

a) Le comité demande la mise en place d'une place de stationnement PMR à proximité du cabinet médicale de la passerelle.

**Réponse** : Le service voirie va se rendre sur place pour déterminer l'emplacement.

b) 3 arbres sont tombés devant l'entrée de la sous-préfecture donc 3 « carrés » sont libres. Vont-ils être remplacés ?

**Réponse** : Leur remplacement est prévu.

### **Point 123 : Rond-point de Lindt**

Le comité propose comme idée la mise en place d'une plaque de chocolat sur le rond-point, comme il y a un kiwi à Peyrorade.

**Réponse** : Cette installation n'est pas prévue au budget 2026.

*Du fait du calendrier électoral municipal, la date de la prochaine réunion n'est pas fixée à ce jour.*